

Option Métiers de l'Agriculture

Support : Horticulture



Le CAP Agricole est un diplôme professionnel de niveau 5 permettant l'accès direct à un emploi qualifié ou à la poursuite d'études.



Métiers préparés

- Ouvrier qualifié dans une entreprise horticole ou dans un service de collectivité.
- Ouvrier qualifié chez un maraîcher.
- Ouvrier qualifié chez un pépiniériste.
- Ouvrier serriste.
- Ouvrier qualifié chez un paysagiste.

Conditions d'admission

L'admission en CAPA se fait après une classe de 3^{ème}, selon les procédures d'orientation en vigueur à l'Education Nationale.

Volume horaire hebdomadaire

Sciences et techniques des équipements	3.5h
Sciences et techniques professionnelles	11.5h
Français	1.5h
Anglais	1h
Histoire et géographie	0.5h
Education socioculturelle	0.5h
Techniques documentaires	0.5h
Education physique et sportive	3h
Mathématiques	1.5h
Informatique	1h
Biologie – Ecologie	0.5h
Physique et Chimie	0.5h
Sciences économiques, sociales et de gestion	1.5h
Activités pluridisciplinaires	3h

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

- 12 semaines de stage individuel dont 11 prises sur la scolarité
- Stage Collectif : 1 semaine prise sur la scolarité

Organisation de la formation

L'ouvrier horticole travaille sous serre ou à l'extérieur. Le salarié exécute des tâches sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, tout en étant responsable de son travail. Le sens de l'observation et les capacités à transmettre des informations sont nécessaires car le salarié peut être amené à identifier les besoins des végétaux et les signaler.

L'enseignement est réalisé par modules répartis sur deux années de formation. Il s'appuie fortement sur des activités pratiques réalisées sur l'exploitation et le parc du lycée. Il est complété par 12 semaines de stage en milieu professionnel dont 1 prise sur les vacances scolaires. Au besoin, 6 semaines complémentaires peuvent être proposées aux élèves.

Les périodes de stages professionnels contribuent à la réalisation de fiches techniques présentées à l'examen.

Examen

Le diplôme du CAPA est délivré par le passage d'épreuves.

- Pour 80 % en Contrôle Continu en cours de Formation (C. C. F).
- Pour 20 % en épreuves terminales en fin de cycle de formation.

Poursuite d'études

L'obtention du CAPA donne la possibilité d'un accès à un cycle de Bac professionnel.

Plus d'informations sur notre site internet :

www.lyceehorticole.fr

